

**VERNEY-CARRON S.A.**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 1 422 000 €

54, Boulevard Thiers  
**42000 SAINT-ETIENNE**

SIRET : 574 501 557 00049

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017**

---

- *RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS*
- *RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES*
- *CERTIFICATION DES REMUNERATIONS*

# **VERNEY-CARRON S.A.**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 1 422 000 €

54, Boulevard Thiers  
**42000 SAINT-ETIENNE**

SIRET : 574 501 557 00049

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

A l'assemblée générale de la société VERNEY-CARRON S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VERNEY-CARRON S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe aux comptes annuels :

- Changement de méthode comptable concernant l'application du règlement ANC N° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, présenté dans les notes « 1.2. Principes, règles et méthodes comptables » et « 3.2.3. Gains et pertes de change »,
- Adoption de la méthode préférentielle pour la comptabilisation des frais de développement en immobilisations incorporelles, présentée dans les notes « 1.2. Principes, règles et méthodes comptables » et « 2.1.1. Immobilisations incorporelles ».

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation et la dépréciation des actifs : immobilisations financières, stocks, en-cours de production et créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas présentées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne

Le 24 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes  
**Michel TAMET et Associés**  
Société inscrite auprès de la  
Compagnie Régionale de Lyon



**Michel TAMET**

Verney-Carron

N° SIRET : 57450155700049

Actif		Exercice au 31/12/2017			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2016	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement	323 581		323 581	
		Concessions, brevets et droits similaires	237 895	195 433	42 461	49 435
		Fonds commercial (1)	235 380		235 380	235 380
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>796 856</b>	<b>195 433</b>	<b>601 422</b>	<b>284 815</b>	
	Immobilisations corporelles	Terrains	110 388		110 388	110 388
		Constructions	1 343 453	1 073 247	270 206	333 352
Inst. techniques, mat. out. industriels		6 311 133	6 130 540	180 592	130 492	
Autres immobilisations corporelles		253 515	216 285	37 230	47 506	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes	25 965		25 965			
<b>TOTAL</b>	<b>8 044 455</b>	<b>7 420 073</b>	<b>624 382</b>	<b>621 740</b>		
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	1 950 000		1 950 000	1 950 000	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	68 976		68 976	55 400	
	Prêts					
Autres immobilisations financières	7 549		7 549	6 049		
<b>TOTAL</b>	<b>2 026 526</b>		<b>2 026 526</b>	<b>2 011 450</b>		
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>10 867 837</b>	<b>7 615 507</b>	<b>3 252 330</b>	<b>2 918 005</b>	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	1 748 489	78 001	1 670 487	1 596 608
		En cours de production de biens	811 354		811 354	737 475
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis	5 574 344	104 761	5 469 582	4 979 518
		Marchandises	706 877		706 877	567 053
	<b>TOTAL</b>	<b>8 841 064</b>	<b>182 763</b>	<b>8 658 301</b>	<b>7 880 654</b>	
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances <sup>(3)</sup>	Clients et comptes rattachés	1 998 898	377 344	1 621 554	2 419 537
		Autres créances	518 309		518 309	427 741
		Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL</b>	<b>2 517 208</b>	<b>377 344</b>	<b>2 139 863</b>	<b>2 847 278</b>		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instrument de trésorerie	1 183 869		1 183 869	1 208 778	
	Disponibilités					
<b>TOTAL</b>	<b>1 183 869</b>		<b>1 183 869</b>	<b>1 208 778</b>		
Charges constatées d'avance		179 751		179 751	108 704	
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>12 721 894</b>	<b>560 107</b>	<b>12 161 787</b>	<b>12 045 416</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écart de conversion actif						
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>23 589 732</b>	<b>8 175 614</b>	<b>15 414 117</b>	<b>14 963 422</b>	
Renvois :	(1) Dont droit au bail			21 278	21 278	
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			7 549		
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			473 179	473 639	
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients			

## Verney-Carron

Passif		Au 31/12/2017	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 422 000 )	1 422 000	1 422 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	142 200	142 200
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	6 255 237	5 091 364
	Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	675 887	1 163 873	
Situation nette avant répartition	8 495 325	7 819 437	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>8 495 325</b>	<b>7 819 437</b>	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées	236 273	236 273
<b>Total</b>	<b>236 273</b>	<b>236 273</b>	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total</b>			
Dettes	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 690 621	2 542 279
	Emprunts et dettes financières divers (3)	628 066	1 104 600
	<b>Total</b>	<b>3 318 688</b>	<b>3 646 879</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 104 354	1 913 511
	Dettes fiscales et sociales	1 072 064	1 215 423
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	187 245	131 896	
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>3 363 664</b>	<b>3 260 831</b>	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>6 682 353</b>	<b>6 907 710</b>	
Écarts de conversion passif	165		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>15 414 117</b>	<b>14 963 422</b>	
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier	646 494	297 356
	Effets portés à l'escompte et non échus	312 552	547 694
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	995 191	1 888 981
	à moins d'un an	5 687 161	5 018 729
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			109 250
(3) dont emprunts participatifs			



## Verney-Carron

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois  
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	1 271 100	275 677	1 546 778	2 235 352
	Production vendue : - Biens	5 437 773	6 200 406	11 638 180	14 003 091
	- Services	45 888	389 574	435 462	397 381
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>6 754 762</b>	<b>6 865 659</b>	<b>13 620 421</b>	<b>16 635 824</b>
	Production stockée			591 145	-675 599
	production immobilisée			323 581	
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			118 378	157 591
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			58 750	50 330
	Autres produits				
<b>Total</b>				<b>14 712 277</b>	<b>16 168 147</b>
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			663 682	1 396 700
	Variation de stocks			-139 823	-173 195
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			4 420 159	4 457 503
	Variation de stocks			-110 281	-39 578
	Autres achats et charges externes (3)			4 151 459	4 442 121
	Impôts, taxes et versements assimilés			201 387	206 369
	Salaires et traitements			3 094 500	2 937 225
	Charges sociales			1 255 563	1 226 797
	Dotations sur immobilisations amortissements provisions			185 646	162 339
	Dotations d'exploitation sur actif circulant pour risques et charges			200 435	162 311
Autres charges			138 057	99 164	
<b>Total</b>				<b>14 060 786</b>	<b>14 877 759</b>
<b>Résultat d'exploitation A</b>				<b>651 491</b>	<b>1 290 388</b>
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			3 391	3 964
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				28 638
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
<b>Total</b>				<b>3 391</b>	<b>32 602</b>
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			128 290	126 638
	Différences négatives de change				1 807
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total</b>				<b>128 290</b>	<b>128 445</b>
<b>Résultat financier D</b>				<b>-124 898</b>	<b>-95 843</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E</b>				<b>526 592</b>	<b>1 194 544</b>



## Verney-Carron

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois  
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 329	2 548
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 000	10 000
	Reprises sur provisions et transferts de charge	21 402	49 938
	Total	<b>31 731</b>	<b>62 487</b>
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	87 526	11 202
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	944	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	<b>88 470</b>	<b>11 202</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F</b>	
		<b>-56 739</b>	<b>51 285</b>
Participation des salariés aux résultats	G		190 480
Impôt sur les bénéfices	H	-206 035	-108 523
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>		<b>675 887</b>	<b>1 163 873</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	649	
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	-32	-1 155
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	74 876	58 746
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

SA Verney-Carron

# Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 31/12/2017

## Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice .....	4
1.1.	Evénements principaux.....	4
1.2.	Principes, règles et méthodes comptables.....	4
2.	Informations relatives au bilan.....	5
2.1.	Actif.....	5
2.1.1.	Immobilisations incorporelles.....	5
2.1.1.1.	Fonds commercial.....	5
2.1.1.2.	Amortissement.....	6
2.1.2.	Immobilisations corporelles.....	6
2.1.2.1.	Principaux mouvements de l'exercice.....	6
2.1.2.2.	Amortissement.....	6
2.1.3.	Immobilisations financières.....	7
2.1.3.1.	Informations relatives aux filiales et participations.....	7
2.1.3.1.1.	Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.....	7
2.1.3.1.2.	Transactions entre parties liées.....	7
2.1.3.1.3.	Postes du bilan relatifs aux filiales et participations.....	8
2.1.4.	Stocks.....	9
2.1.4.1.	Etat des stocks.....	9
2.1.4.2.	Stocks de produits achetés.....	9
2.1.4.3.	Stocks de produits fabriqués.....	9
2.1.5.	Produits à recevoir.....	10
2.1.6.	Créances.....	11
2.1.7.	Comptes de régularisation.....	11
2.2.	Passif.....	12
2.2.1.	Capitaux propres.....	12
2.2.1.1.	Tableau de variation des capitaux propres.....	12
2.2.2.	Dettes financières et autres dettes.....	13
2.2.3.	Charges à payer.....	14
3.	Informations relatives au compte de résultat.....	15
3.1.	Chiffre d'affaires.....	15
3.2.	Autres informations.....	15
3.2.1.	Transferts de charges.....	15
3.2.2.	Résultat exceptionnel.....	15
3.2.3.	Gains et pertes de change.....	15
3.2.4.	Résultat exceptionnel.....	16
3.2.5.	Gains et pertes de change.....	16



3.3. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) .....	16
4. Autres informations .....	17
4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi .....	17
4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail.....	18
4.3. Engagements hors bilan .....	19
4.4. Effectif moyen .....	19
4.5. Honoraires du commissaire aux comptes.....	19



## 1. Faits caractéristiques de l'exercice

### 1.1. Evénements principaux

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Reprise partielle de la dépréciation d'une créance client. Cette situation se traduit en produits exceptionnels, pour **21 k€**, sur l'exercice.

### 1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation et indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société verse un intéressement à ses salariés, selon un contrat renégocié tous les 3 ans, conformément à la loi en vigueur. Cet intéressement, forfait social inclus, est comptabilisé après le résultat exceptionnel sur la ligne « participation des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Conformément au règlement N°2015-05 du 2 juillet 2015, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, il convient, à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2017, et de manière obligatoire, de distinguer les gains et pertes de changes issues des créances clients et dettes fournisseurs à classer en résultat d'exploitation, des gains et pertes de changes purement financiers, qui demeurent en résultat financier. Il s'agit d'un changement de méthode comptable n'ayant aucun impact sur les capitaux propres de la société.

Il est fait application, pour la première fois, à compter de cet exercice, de la méthode préférentielle pour la comptabilisation des frais de développement. Ces derniers sont donc immobilisés pour **324 k€** au 31 décembre 2017 correspondant aux charges y afférentes supportées sur l'exercice, majorant d'autant le résultat au travers d'une production immobilisée. Ils seront amortis sur cinq ans, à compter de leur mise en service.



## 2. Informations relatives au bilan

### 2.1. Actif

#### 2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les frais de Développement sont immobilisés lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et qu'ils présentent de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ils sont alors amortis sur cinq ans, à compter de leur date de mise en service.

##### 2.1.1.1. Fonds commercial

— Le fonds commercial de fabrication et de négoce d'armes de chasse, exploité à Saint-Etienne – 54 boulevard Thiers, a été créé à l'origine de la société et figure à l'actif pour **14 k€**.

— Le fonds commercial de la SAS Demas, apporté par transmission universelle de patrimoine en 2008, a été évalué à **200 k€**.

La transposition, dans le droit comptable français, de la directive comptable unique 2013/34/UE du 26 juin 2013, a introduit de nouvelles règles applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, notamment en matière de fonds commercial. A ce titre, le règlement ANC N° 2015-06 introduit une présomption de durée non limitée de l'utilisation des fonds commerciaux. Après analyse de sa situation, la société estime que les fonds commerciaux inscrits à l'actif n'ont effectivement pas une utilisation limitée dans le temps. La nouvelle réglementation impose, par ailleurs, même en l'absence de tout indice de perte de valeur, de procéder à un test de dépréciation des fonds commerciaux, au moins une fois par exercice. La société considère qu'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle des fonds commerciaux inscrits à l'actif pris isolément. C'est pourquoi, il est déterminé, à chaque clôture, la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel ils appartiennent. Il est ainsi testé les fonds commerciaux et l'ensemble des actifs nécessaires pour générer des avantages économiques. La valeur actuelle de ces actifs est la plus élevée entre leur valeur vénale et leur valeur d'usage.

La valeur vénale du groupe d'actifs testé, ainsi calculé au 31 décembre 2017, n'a pas révélé de dépréciation à constater.

### 2.1.1.2. Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an à 5 ans

### 2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	115 382	-	475 722
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	15 121	-	4 060
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	25 965	-	-

### 2.1.2.2. Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	2 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

### 2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebutis
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	13 576	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	1 500	-	-

#### 2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

##### 2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Participations (10 à 50% capital détenu) – en k€	Capitaux propres	Quote-part %  Dividendes	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes  Résultats	Prêts/avances non remboursés  Cautions
			Brute	Nette		
Sté Turque : ARMSAN (comptes au 31/12/2017) Cours retenu 1 € = 4.5464 livres turques	3 016	10	1 950	1 950	6 167	0
		0		1 950	+ 57	0
Observation : Le Conseil de Surveillance du 26 mars 2018 a décidé de ne pas provisionner la participation Armsan, au regard des perspectives 2018 encourageantes (nouveaux contrats signés et chiffre d'affaires prévisionnel en forte hausse).						

##### 2.1.3.1.2. Transactions entre parties liées

Les transactions réalisées par la société avec des parties liées, étant conclues à des conditions normales de marché, aucune information n'est à relater à ce sujet.



### 2.1.3.1.3. Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises (en k€)	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	1 950	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie (actif)		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie (passif)		

## 2.1.4. Stocks

### 2.1.4.1. Etat des stocks

(En k€)

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	1 748	78	1 670
Travaux en cours & Produit finis	6 386	105	6 281
Marchandises	707	/	707
<b>Total</b>	<b>8 841</b>	<b>183</b>	<b>8 658</b>

Méthode de dépréciation utilisée :

— dépréciation liée à la rotation lente.

### 2.1.4.2. Stocks de produits achetés

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais accessoires.

### 2.1.4.3. Stocks de produits fabriqués

Les stocks fabriqués sont évalués au coût de production, comprenant les consommables, les charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens concourant à celles-ci.

Le coût de sous activité est exclu de la valeur des stocks ainsi que les frais financiers.



2.1.5. Produits à recevoir

Libellés	Montant
<b>INTÉRÊTS COURUS</b>	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
<b>AUTRES PRODUITS</b>	
Factures à établir	68 407
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	1 161
Personnel	-
Sécurité sociale	9 629
Etat	17 138
Divers	-
<b>TOTAL</b>	<b>96 335</b>

### 2.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	7 550	6 050	1 500-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	473 180	-	473 180	
	Autres créances clients	1 525 719	1 525 719	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés	12 346	12 346	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 629	9 629	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	297 212	297 212	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	69 210	69 210	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	17 138	17 138	-
	Groupes et associés	-	-	-	
	Débiteur divers	112 774	112 774	-	
Charges constatées d'avance	179 752	179 752	-		
<b>TOTAL</b>		<b>2 704 510</b>	<b>2 231 330</b>	<b>473 180</b>	

### 2.1.7. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent, au 31 décembre 2017, à **180 k€**.



## 2.2. Passif

### 2.2.1. Capitaux propres

#### 2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	1 422 000	-	-	1 422 000
Primes, réserves et écarts	5 233 564	1 163 873	-	6 397 438
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	1 163 873	675 887	1 163 873	675 887
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	236 274	-	-	236 274
<b>TOTAL</b>	<b>8 055 711</b>	<b>1 839 760</b>	<b>1 163 873</b>	<b>8 731 599</b>

Le capital est composé de 444 375 actions de 3.2 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

## 2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
— A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
— A + d'1 à l'origine	2 690 622	1 820 430	870 192	-
Emprunts et dettes financières Divers	628 067	503 067	125 000	-
Fournisseur et comptes rattachés	2 104 354	2 104 354	-	-
Personnel et comptes rattachés	544 771	544 771	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	428 573	428 573	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	12 340	12 340	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	86 379	86 379	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	187 246	187 246	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 682 353</b>	<b>5 687 161</b>	<b>995 192</b>	<b>-</b>

### 2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
<b>CONGES A PAYER</b>	
Congés provisionnés	250 993
Charges sociales provisionnées	102 907
Charges fiscales provisionnées	-
<b>INTERETS COURUS</b>	
Emprunts et dettes assimilées	4 706
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
<b>AUTRES CHARGES</b>	
Factures à recevoir	754 772
RRR à accorder, avoirs à établir	1 155
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	86 379
Divers	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 913</b>



### 3. Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1. Chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	1 271 101	275 678	1 546 779
Production vendues :			
- Biens	5 437 774	6 200 407	11 638 181
- Services	45 888	389 574	435 462
Chiffre d'affaires net	6 754 762	6 865 659	13 620 421

#### 3.2. Autres informations

##### 3.2.1. Transferts de charges

— Transfert de charges de personnel .....	90 k€
— Transfert d'autres achats et charges externes.....	5 k€

##### 3.2.2. Résultat exceptionnel

— Divers apurements .....	+ 5 k€
— Cessions d'immobilisations .....	+ 5 k€
— Reprise sur dépréciation client .....	+ 21 k€
— Pénalités sur marchés.....	- 80 k€
— Contraventions et pénalités de retard .....	- 8 k€

##### 3.2.3. Gains et pertes de change

A compter de cet exercice, les différences de changes (charges : 13 k€ et produits : 1 k€) liées à l'exploitation sont comptabilisées en résultat d'exploitation. Elles étaient comptabilisées en résultat financier, jusqu'au 31 décembre 2016 (charges : 2 k€ et produits : 29 k€).

#### 3.3. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi), comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice, s'élève à **127 k€**.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Au bilan, il a été imputé en moins du poste IS à payer en dettes sociales et fiscales, pour **126 k€** (pour la part du CICE utilisé pour réduire le solde d'IS à payer).

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité, relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice (en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié).

Le CICE a permis, notamment, de participer partiellement au financement en matière d'investissement (**197 k€**).

## 4. Autres informations

### 4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

- Le taux d'actualisation utilisé est de : **1.4 %** ;
- Le taux de turnover dans le secteur de la métallurgie transformation des métaux : **6.40 %** ;
- Départ à la retraite : **62 ans**.

Le montant total des engagements s'élève à **418 k€**. La capitalisation sur un fonds IFC s'élève, au 31 décembre 2017, à hauteur de **133 k€**. L'engagement net de la capitalisation s'élève donc à **285 k€**.

4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine			754 500		
<b>Amortissements :</b>					
- Cumuls exercices antérieurs			39 399		
- Dotations de l'exercice			69 802		
<b>TOTAL</b>			<b>109 201</b>		
<b>Redevances payées :</b>					
- Cumuls exercices antérieurs			44 722		
- Exercices			74 251		
<b>TOTAL</b>			<b>118 993</b>		
<b>Redevances restant à payer :</b>					
- A 1 an au plus	-	-	153 093	-	-
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	493 400	-	-
- A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>646 493</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur résiduelle :</b>					
- A 1 an au plus					
- A plus d'1 an et 5 ans au plus			7 545		
- A plus de 5 ans					
<b>TOTAL</b>			<b>7 545</b>		
Montant pris en charge dans l'exercice			73 494		

#### 4.3. Engagements hors bilan

- SAV : l'analyse des interventions sous garantie sur plusieurs exercices a montré leur caractère non significatif, ne nécessitant pas la constatation d'une provision.

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette (en k€)
Nantissement du fonds de commerce et blocage du compte courant à hauteur de 1 500 k€	Fonds de commerce	895

- Engagements financiers donnés et reçus
  - o Effets escomptés non échus : 313 k€
  - o Engagement départ en retraite : 285 k€
- La société n'a pas relevé d'opération non inscrite au bilan qui présenterait des risques et/ou avantages significatifs pour elle et dont la présentation serait nécessaire à l'appréciation financière.

#### 4.4. Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	18
Agents de maîtrise et Techniciens	14
Employés	15
Ouvriers	39
<b>Total</b>	<b>86</b>

#### 4.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Au titre de l'exercice, les honoraires sont de : **10 k€.**



# **VERNEY-CARRON S.A.**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 1 422 000 €

54, Boulevard Thiers  
**42000 SAINT-ETIENNE**

SIRET : 574 501 557 00049

**RAPPORT SPECIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Contrat de retraite Article 83**

Souscription par votre société d'un contrat de retraite relevant de l'article 83 du CGI, auprès de la société SWISS LIFE.

Montant relatif aux quatre trimestres 2017 : ..... 12 653 €

Dont :

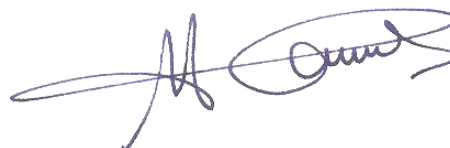
- 6 173 € concernant M. Jean VERNEY-CARRON,
- 6 480 € concernant M. Guillaume VERNEY-CARRON.

Personnes concernées : Messieurs Jean VERNEY-CARRON et Guillaume VERNEY-CARRON

Fait à Saint-Etienne

Le 24 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes  
**Michel TAMET et Associés**  
Société inscrite auprès de la  
Compagnie régionale de LYON



Michel TAMET

# VERNEY-CARRON S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 1 422 000 €

54, Boulevard Thiers  
**42000 SAINT-ETIENNE**

SIRET : 574 501 557 00049

## CERTIFICATION DES REMUNERATIONS

**(Article L 225 – 115 – 4° du Code de Commerce)**

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé pour l'exercice clos le : **31 décembre 2017**

A la somme de : 478 411 € (quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent onze euros).

Fait le 24 mai 2018

**LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE**

=====

## **CERTIFICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En application des dispositions de l'article L 225 – 115 – 4° du Code de Commerce, nous certifions exact le montant global ci-dessus précisé.

Fait à Saint-Etienne  
Le 24 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes  
**Michel TAMET et Associés**  
**Société inscrite auprès de la**  
**Compagnie régionale de LYON**



Michel TAMET